

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue en présentielle le 7 mars 2022, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur le site Web de la Municipalité www.aston-jonction.ca

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Lilianne St-Hilaire, siège 1
Benoit Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
Saül Bergeron, siège 5 en visioconférence
René St-Pierre, siège 6

Madame Carole Pigeon est désignée secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30.

2022-03-028

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

1. **OUVERTURE DE LA SEANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Résolution – Comptes payés et à payer – février 2022
 - 4.2 Résolution – Comptes recevables – février 2022
 - 4.3 Résolution – Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2022
 - 4.4 Résolution – Autorisation de transmission des immeubles en ventes pour taxes impayées
 - 4.5 Résolution – Désignation d'agir au nom de la municipalité – vente pour non-paiement des taxes municipales d'Aston-Jonction
 - 4.6 Résolution – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – volet 1 – aide financière 2021 et 2022
 - 4.7 Résolution -Substitut au comité de la RIGIDBNY
 - 4.8 Résolution – Appel de projets voisins solidaires – soutien financier aux municipalités du Québec
 - 4.9 Résolution – Abolition de la politique visant le remboursement des activités physiques extérieures à la municipalité

4.10 Résolution – Proclamation de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, 2 avril 2022

5. COMITÉS

5.1 LOISIRS

5.2 RIGIDBNY

5.3 RISI

5.4 BIBLIOTHEQUE

5.5 CDE

5.6 MADA

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Résolution - Journée municipale de plantation d'arbres – Plants fournis gratuitement par AFSQ

6.2 Résolution - Location d'un local commercial situé au bureau municipal

6.3 Résolution – Solidaire au peuple Ukrainien

7. SECURITE PUBLIC ET SERVICE INTERMUNICIPALE DE SECURITE INCENDIE DE BULSTRODE

7.1 Résolution - schéma de couverture de risques, année 2, de la MRC de Nicolet-Yamaska

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 Question par courriel. Monsieur Simon Gaudreau

10. CLOTURE DE LA SEANCE

En conséquence madame Liliane St-Hilaire
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL

2022-03-029

3.1. PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par la secrétaire de séance;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

4. ADMINISTRATION

2022-03-030

4.1 COMPTES PAYES ET A PAYER - FEVRIER 2022

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses du mois de février 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de février 2022 soit accepté tel que présenté et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-031

4.2 COMPTES RECEVABLES - FEVRIER 2022

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les comptes recevables du mois de février 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus pour le mois de février 2022 soit accepté tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-032

4.3 JOURNEE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, 17 MAI 2022

CONSIDÉRANT que la Charte québécois des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle;

QUE cette résolution sera publiée sur le site municipal ainsi que sur la page Facebook d'Aston-Jonction.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-033

4.4 AUTORISATION DE TRANSMISSION DES IMMEUBLES EN VENTES POUR TAXES IMPAYEES

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Aston-Jonction doit percevoir toutes les taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre, dans les délais prévus par la loi, au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, la liste des immeubles présentée au Conseil;

QU'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code Municipal du Québec afin de satisfaire aux lois concernant les ventes pour taxes municipales impayées avec intérêt et pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et pénalités et frais ne soient entièrement payés avant ladite vente.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-034

4.5 DESIGNATION D'AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITE – VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES D'ASTON-JONCTION

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement de taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du Conseil ;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales` ;

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE ce Conseil désigne madame Christine Gaudet, mairesse et / ou Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière à agir pour et au nom de la municipalité d'Aston-Jonction au moment de la vente pour non-

paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 21 juin 2022 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-035

4.6 PROGRAMME D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) – VOLET 1 – AIDE FINANCIERE 2021 ET 2022

ENTENDU qu'il est maintenant obligatoire que la convention d'aide financière (CAF) soit signée par les deux parties (ministère *et organisme*);

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Aston-Jonction doit désigner la personne autorisée à signer les documents de la CAF;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec :

-de lui octroyer une aide financière pour les années 2021 et 2022 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour les années 2021 et 2022 – volet 1 / Aide financière au transport en commun urbain;

-que tout ajustement ultérieur auquel Transport Grand Tronc pourrait avoir droit pour l'année 2021 et/ou 2022, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives.

D'AUTORISER Michel Tremblay de Transport Grand Tronc à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-036

4.7 SUBSTITUT AU COMITE DE LA RIGIDBNY

ATTENDU qu'il est essentiel d'être représenté au comité de la RIGIDBNY;

CONSIDÉRANT qu'il est primordiale de nommer un substitut advenant l'absence de madame Gaudet au comité de la RIGIDBNY;

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE monsieur François Page soit nommé substitut de madame Christine Gaudet lorsque cette dernière est dans l'impossibilité d'être présente au comité de la RIGIDBNY.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-037

4.8 APPEL DE PROJETS VOISINS SOLIDAIRES – SOUTIEN FINANCIER AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ENTENDU qu'un programme de soutien financier maximal de 10,000 \$ est disponible pour les municipalités de moins de 5 000 citoyens;

ENTENDU que le programme incite la municipalité d'Aston-Jonction à un déboursé maximale de 2,500 \$ qui doit être additionnée au 10 000\$;

CONSIDÉRANT que ce montant ne peut être additionné pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que les obligations qui accompagnent ce programme doivent entre-autres respecter le Guide du demandeur qui spécifie que le projet doit autant favoriser les personnes âgées que les jeunes personnes;

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QU'UN projet d'achat de gazébo soit déposé au programme en titre afin de favoriser les jeunes et les moins jeunes à partager un temps précieux et fructueux d'échanges entres eux;

QUE l'emplacement des structures est situé au parc des loisirs et sera définie selon la grandeur des gazébos.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-038

4.9 ABOLITION DE LA POLITIQUE VISANT LE REMBOURSEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES EXTERIEURES A LA MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT la préparation budgétaire 2022 par le Conseil et ayant établi que le poste budgétaire serait à zéro puisque la santé financière municipale était précaire;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE toutes ententes, règlements, politiques concernant un remboursement des frais encourues lors d'activités extérieures à la municipalité d'Aston-Jonction sont annulés et ne sont plus admissibles à un remboursement pour l'année 2021 et plus;

QUE la décision pourra être révisée dans l'exercice budgétaire des années subséquentes.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-039

4.10 PROCLAMATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE SENSIBILISATION A L'AUTISME, LE 2 AVRIL 2022

ATTENDU que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

ATTENDU qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

ATTENDU qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

ATTENDU qu'un enfant sur 66 âgé entre 5 et 17 ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE le Conseil proclame le mois d'avril comme étant le mois de la sensibilisation à l'autisme et invite les Astonnaises et Astonnais, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

5. FORMATIONS / COMITES.

5.1 LOISIRS

Madame Liliane St-Hilaire rappelle que des équipements pour des plaisirs d'hiver sont disponibles gratuitement au chalet. Une démarche d'embauche est en cours pour combler les postes des moniteurs au camp de jour de l'été à venir. Un bel achat, l'acquisition de bandes et d'une surface pour du deck hockey, un achat fabuleux à petit prix, 500 \$. Toutefois l'aide de bénévoles est nécessaire. Contactez Liliane St-Hilaire ou Saül Bergeron pour plus d'informations.

5.2 RIGIDBNY

Madame Christine Gaudet nous informe qu'une formation sur le compostage sera disponible bientôt sur notre site Internet. Vidéo animé par monsieur Serge Fortier.

5.3 RISI

Monsieur François Page demande des candidats au poste de pompier volontaire pour la Régie de Bulstrode. Contrairement à ce que nous

pouvons imaginer, seule la santé physique détermine le premier critère d'embauche. En effet, par la suite une formation est donnée aux nouveaux pompiers.

En ce qui concerne le bilan financier le la RISI, les vérifications comptables ont été faites et tout est conforme.

5.4 BIBLIOTHÈQUE

Rien de spécial pour le moment.

5.5 CDÉ

Madame Liliane St-Hilaire nous informe que tous les terrains sont donnés. Le don offert par monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour Coalition avenir Québec, permettra d'acheter un frigo et de faire quelques réparations au dépanneur d'Aston. Une rencontre avec les bénévoles est planifiée afin d'uniformisé le travail d'équipe.

5.6 MADA

Madame Line Pellerin vous invite à une rencontre de groupe le 10 mars dès 15 h. Des invités seront présents pour expliquer le fonctionnement de la MADA dans notre belle municipalité. Par la suite des rencontres mensuelles seront planifiées.

6.AFFAIRES NOUVELLES

2022-03-040

6.1 JOURNÉE MUNICIPALE DE PLANTATION D'ARBRES – PLANTS FOURNIS GRATUITEMENT PAR AFSQ

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'obtenir gratuitement des arbres de 25 à 100 cm de haut en moyenne et offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFF) dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts ;

CONSIDÉRANT que la gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs avec la participation de l'Association forestière du sud du Québec sera bénéfique à l'embellissement de notre municipalité ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QU'UN nombre de 8 paquets de 50 arbres de feuillus est demandé ainsi que 8 paquets de 50 arbres de conifères pour distributions aux citoyens d'Aston-Jonction ;

QUE la municipalité d'Aston-Jonction décrète la journée de l'activité qui se déroulera au garage municipal de la rue Blais, le dimanche 22 mai entre 10 et 15 h 30 et invite ses citoyens en grand nombre à se procurer 1 à 3 arbres gratuitement ainsi que les fiches explicatives de plantation. Des membres du Conseil seront présents lors de cette activité.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-041

6.2 LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDERANT qu'un espace d'une superficie d'environ 3,05 mètres pas 2,75 mètres est disponible dans le bureau municipal situé au 1300 rue Principal ;

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE le local est à louer à raison de 375 \$ par mois excluant les services;

QUE les détails de location seront disponibles aux personnes intéressées à louer l'espace;

QUE le local sera affiché à louer sur le panneau d'affichage municipal et celui du dépanneur Aston.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-03-041

6.2 SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction ce 7^e jour de mars 2022.

7.SECURITE PUBLIC ET SERVICE INTERMUNICIPALE DE SECURITE INCENDIE DE BULSTRODE

2022-03-043

7.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES. ANNÉE 2, DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 27 avril 2012 et est entré en vigueur le 21 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un schéma révisé, année 2, faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au schéma révisé, année 2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi* précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du schéma révisé année 2 ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction dépose le contenu du schéma révisé de l'année 2 de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

8.CORRESPONDANCES / DIVERS

Aucune

9.PERIODE DE QUESTIONS

9.1 Question de monsieur Simon Gaudreau concernant la canalisation des égouts

2022-03-045

10.CLOTURE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
et résolu

QUE la séance est levée à 20 h 38

Madame Christine Gaudet, mairesse

Madame Carole Pigeon, directrice générale et
Greffière-trésorière